

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3693>



Mutations inter 2011

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2011 -

Mutations
2011
snes

Publication date: dimanche 12 décembre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Après le 7 décembre, vous recevrez, le mercredi 8 décembre ou dans les jours qui suivent, la confirmation de votre demande de mutation dans votre établissement.

Vous vérifierez bien toutes les informations portées sur ce document format A3, qu'elles concernent vos coordonnées personnelles, vos vœux, l'ordre dans lequel vous les avez formulés par exemple, votre barème sur chacun des vœux....Vous pouvez corriger en rouge toutes les erreurs directement sur ce document. Le rectorat affichera les barèmes sur SIAM du 11 au 21 janvier 2011. Si vous êtes en désaccord avec le barème retenu vous devez en demander la correction par courrier au rectorat avant le 25 janvier. En effet, une commission paritaire de vérification des barèmes aura lieu au rectorat (le 25 janvier pour les agrégés-certifiés, le 27 janvier pour les CPE et le 28 janvier pour les COP). Le SNES et ses 17 élus sur 28 veilleront à ce que l'administration prenne bien en compte les modifications signalées par vos soins.

Il faudra ensuite veiller à bien fournir toutes les pièces justificatives, que vous cocherez sur la page correspondante de ce document. Vous les numéroterez toutes obligatoirement.

Vous les joindrez à la confirmation de demande de mutation. Ne vous dessaisissez pas des originaux, fournissez des photocopies. Attention : le chef d'établissement doit renvoyer votre dossier impérativement au rectorat pour le 15 décembre 2010, pensez donc à préparer dès maintenant toutes ces pièces vu le délai imposé.

La confirmation de demande de mutation doit être signée par vous et par le chef d'établissement qui vérifie la présence et le nombre des pièces justificatives, et transmet le tout au rectorat. Pensez à faire deux photocopies de ce document avant qu'il soit envoyé au rectorat, une pour vous et une pour le SNES.

Envoyez-la nous le plus vite possible, accompagnée des pièces justificatives et de la fiche syndicale (voir US Mutations 2011 page 16).

Pour le secrétariat académique du SNES-FSU, Dominique Maurage

[Calendrier des opérations de mutation.](#)